

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2024-044

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 10 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 14
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

06.12.2024

DATE D'AFFICHAGE

06.12.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU.

Monsieur CRÉPIN Dominique a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Sécurisation des abords de l'école du Limodore – Signalisation routière – DETR 2025 – Fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la sécurisation des abords de l'école du Limodore.
- Retient les devis suivants :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
SIGN'HORIZON (02800 Nouvion le Comte)	1.390,00 €	1.668,00 €
ÉLAN CITÉ (44700 Orvault) / Feu Evolight	5.999,00 €	7.198,80 €
ÉLAN CITÉ (44700 Orvault) / Radars pédagogiques	4.026,16 €	4.831,39 €
TOTAL	11.415,16 €	13.698,19 €

▫ Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de 50 % du montant HT, soit une subvention de 5.707,58 €.

▫ Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du Fonds de concours (thématique Sécurité) à hauteur de 15 % du montant total HT, soit 1.712,27 €.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO